



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2019

Le 25 février 2019 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 19 février 2019

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Marinette PUECH à Magali MULLER, Sophie DARRAS à Jean-Pierre BECK.

Excusée : Elodie PHILIPPON.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Magali MULLER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 8
Votants : 8

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 21 janvier 2019.

1. Budget principal - Vote du compte administratif 2018

Sous la présidence de Mme Magali MULLER, 2^{ème} adjointe (le Maire ne prenant pas part au vote, s'est retiré de la séance), et après lecture des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2018 du budget principal conformes en tout point, Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal tel qu'il a été présenté (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance) et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	140 433.00	€
	Réalisé	142 198.50	€
	Reste à réaliser :	0.00	€

Recettes	Prévus :	140 433.00	€
	Réalisé	48 118.32	€
	Reste à réaliser :	23 611.00	€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	383 296.00	€
	Réalisé	236 037.90	€
	Reste à réaliser :	0.00	€

Recettes	Prévus :	383 296.00	€
	Réalisé	407 878.57	€
	Reste à réaliser :	0.00	€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 94 080.18	€
Fonctionnement :	171 840.67	€
Résultat global :	77 760.49	€

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser.

2. Budget principal - Examen et vote du compte de gestion 2018

Le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Trésorerie de Sennecey-le-Grand à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

DECLARE, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte administratif est en conformité avec les écritures enregistrées par le receveur et vote le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2018.

3. Budget annexe assainissement : Vote du compte administratif 2018

Sous la présidence de Mme Magali MULLER, 2^{ème} adjointe (le Maire ne prenant pas part au vote, s'est retiré de la séance), et après lecture des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2018 du budget assainissement conformes en tout point,

Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018 du budget assainissement tel qu'il a été présenté (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance) et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	36 828.00	€
	Réalisé	4 774,21	€
	Reste à réaliser :	0.00	€
Recettes	Prévus :	36 828.00	€
	Réalisé	36 006.60	€
	Reste à réaliser :	822.00	€

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	69 798.00	€
	Réalisé	30 609.31	€
	Reste à réaliser :	0.00	€
Recettes	Prévus :	69 798.00	€
	Réalisé	68 944.43	€
	Reste à réaliser :	0.00	€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	31 232.39	€
Fonctionnement :	38 335.12	€
Résultat global :	69 567.51	€

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2018 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser.

4. Budget assainissement : examen et vote du compte de gestion 2018

Le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Trésorerie de Sennecey-le-Grand à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

DECLARE, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte administratif est en conformité avec les écritures enregistrées par le receveur et vote le compte de gestion du budget annexe assainissement de l'exercice 2018.

5. Subventions 2019

Afin de prévoir les crédits au budget 2019, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi des subventions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention aux organismes ci-dessous mentionnés au titre de l'exercice 2019 :

- **Syndicat du cheval de trait : 100 €**
- **Lalheue Pierres d'Autrefois : 350 €**
- **Association Les PEP71 : 25 €**
- **CIFA Jean Lameloise Mercurey : 60 €**
- **Centre d'éducation motrice « Jean Marie Arnion » Dommartin : 30 €**
- **CCAS de Lalheue (subvention d'équilibre) : 1 274 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

La séance est levée à 21h40.

Prochaine séance : Lundi 25 mars 2019 à 19h00

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2019

	POUVOIR A M. BECK	POUVOIR A MME MULLER
Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	EXCUSEE Elodie PHILIPPON